

**Département de l'YONNE**  
**Commune de SOMMECAISE**

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Réunion du 22 mars 2021**

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-deux mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick DUMEZ, Maire.

Présents : Mmes GEFFRAY Annick, HEYDENS Eddie, LASKA Sandrine, LATAPIE Laurence, LE BOITEUX Marie-Pierre et MM BOURGOIN Jean-Luc, DURAND Philippe, LAROZA Philippe.

Absent excusé : M. BOUCHER Philippe (pouvoir à M. Durand).

Absent : M. LENTIER Rémi.

Date de la convocation : 15 mars 2021

- **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 25 JANVIER 2021 :**

Les membres du Conseil Municipal approuvent le compte-rendu de la réunion du 25 janvier 2021.

- **DESIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Mme LASKA Sandrine est désignée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

- **Délibération 2021/02/01 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 :**

M. le Maire présente le Compte Administratif pour l'année 2020 qui se présente de la façon suivante :

	Total recettes	Total dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat total
Investissement	855 590.77 €	586 803.57 €	268 787.20 €	- 59 096.76 €	<b>209 690.44 €</b>
Fonctionnement	284 905.57 €	227 623.21 €	57 282.36 €	133 483.19 €	<b>190 765.55 €</b>
Total			326 069.56 €	74 386.43 €	<b>400 455.99 €</b>

M. le Maire quitte la salle. M. Philippe DURAND, 1<sup>er</sup> Adjoint, prend la présidence.

Le Compte Administratif 2020 est adopté à l'unanimité.

M. le Maire revient et reprend la présidence de la séance.

- **Délibération 2021/02/02 : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020 :**

Concernant l'approbation du Compte de Gestion par M. Jean-François LEGER, receveur.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Patrick DUMEZ, Maire,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations ont été passées normalement ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;